



Rapport sur la qualité des actifs  
au 31 Décembre 2020  
Caisse Française de Financement Local  
(instruction n° 2011-I-07 du 15 juin 2011)

Conformément à l'instruction n° 2011-I-07 du 15 juin 2011, le rapport sur la qualité des actifs a pour but de présenter l'ensemble des éléments d'actifs constituant le *cover pool* de la Caisse Française de Financement Local et le cadre de gestion des risques de taux et de liquidité.

Au 31 décembre 2020, le *cover pool* de la Caisse Française de Financement Local est composé de EUR 51,5 milliards de prêts, de EUR 5,5 milliards de titres et de EUR 1,5 milliards de titres et valeurs suffisamment sûrs et liquides, qui correspondent aux expositions suivantes :

En EUR milliers, au 31/12/2020	<b>Total <i>cover pool</i></b>	<b>Actifs sortis du <i>cover pool</i></b>	<b>Total Encours</b>
Expositions sur des personnes publiques	56 995 709	554	56 996 263
Organismes de titrisation	-	-	-
Titres et valeurs suffisamment sûrs et liquides	1 452 506	-	1 452 506
<b>TOTAL</b>	<b>58 448 215</b>	<b>554</b>	<b>58 448 769</b>

Grâce à son statut de société de crédit foncier, la Caisse Française de Financement Local a accès aux opérations de refinancement proposées aux banques par la Banque de France. Dans le cadre du pilotage de son *cover pool* et de sa trésorerie, la Caisse Française de Financement Local peut ainsi sortir du *cover pool* certains actifs et les donner en garantie à la banque centrale afin d'obtenir un financement lors des appels d'offres organisés par la Banque de France. La Caisse Française de Financement Local n'a pas fait usage de cette possibilité au cours des trois derniers exercices (sauf pour des tests opérationnels d'accès, mis en œuvre régulièrement) et aucun actif n'a été mobilisé au 31 décembre 2020 auprès de la Banque de France.

Des actifs détenus par la Caisse Française de Financement Local peuvent également être retirés du *cover pool* s'ils sont devenus non éligibles, en attendant qu'ils soient cédés ou échus.

Le *cover pool* n'inclut aucune part de titrisation. Les obligations foncières émises par la Caisse Française de Financement Local respectent les conditions d'éligibilité aux opérations de refinancement de la Banque centrale européenne et sont également conformes à la réglementation CRR / CRD IV.

## 1. PRÊTS GARANTIS

La Caisse Française de Financement Local ne détient aucun prêt garanti par une hypothèque ou cautionné.

## 2. EXPOSITIONS SUR DES PERSONNES PUBLIQUES

### 2.1 VENTILATION PAR TYPE DE CONTREPARTIE

Les expositions directes correspondent à des expositions sur des personnes publiques et les expositions indirectes à des expositions totalement garanties par des personnes publiques. Les expositions libellées en devise sont converties au cours de change du *swap* de couverture. Les prêts et titres sont présentés nets de provisions spécifiques et hors surcotes/décotes.

En EUR milliers	Exposition directe		Exposition indirecte		Total	dont encours des créances douteuses et litigieuses	dont encours impayés	dont provisions <sup>(1)</sup>
	Prêts	Titres obligataires	Prêts	Titres obligataires				
<b>France</b>								
État :								
- refinancements export	-	-	3 587 587	-	3 587 587	-	-	-
- autres	20 000	-	84	230 000	250 084	-	-	-
Banque de France <sup>(2)</sup>	1 798 311	-	-	-	1 798 311	-	-	-
Régions	2 264 461	75 008	239 547	-	2 579 016	48 851	12 747	-12 731
Départements	7 095 019	-	144 901	-	7 239 920	1 051	55	-26
Communes	14 448 622	13 884	284 827	-	14 747 333	73 863	19 849	-10 855
Groupements de communes <sup>(3)</sup>	12 937 536	62 176	86 665	-	13 086 377	20 611	3 440	-810
Établissements publics :								
- de santé	5 989 402	8 391	-	-	5 997 793	45 393	655	-352
- d'habitat social	967 424	-	-	-	967 424	-	0	-
- autres	768 078	162 167	466	-	930 711	18 716	146	-53
<b>Sous-total</b>	<b>46 288 853</b>	<b>321 626</b>	<b>4 344 077</b>	<b>230 000</b>	<b>51 184 556</b>	<b>208 485</b>	<b>36 892</b>	<b>-24 827</b>
<b>Allemagne</b>								
Länder	-	274 943	-	-	274 943	-	-	-57
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>274 943</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>274 943</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-57</b>
<b>Autriche</b>								
Länder	-	-	172 676	-	172 676	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>172 676</b>	<b>-</b>	<b>172 676</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Belgique</b>								
Régions	1 166	-	4 000	-	5 166	-	-	-
Établissements publics	37 087	-	-	-	37 087	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>38 253</b>	<b>-</b>	<b>4 000</b>	<b>-</b>	<b>42 253</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Canada</b>								
Communes	100 287	-	-	-	100 287	-	-	-
Établissements publics	34 485	-	-	-	34 485	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>134 772</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>134 772</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Espagne</b>								
État	-	145 000	-	-	145 000	-	-	-
Régions	-	50 000	-	-	50 000	-	-	-
Communes	66 758	-	-	-	66 758	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>66 758</b>	<b>195 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>261 758</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Etats-Unis</b>								
États fédérés	-	210 761	-	-	210 761	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>210 761</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>210 761</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

RAPPORT SUR LA QUALITÉ DES ACTIFS  
CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL

En EUR milliers	Exposition directe		Exposition indirecte		Total	dont encours des créances douteuses et litigieuses	dont encours impayés	dont provisions <sup>(1)</sup>
	Prêts	Titres obligataires	Prêts	Titres obligataires				
<b>Italie</b>								
État	-	1 147 693	-	-	1 147 693	-	-	-20 253
Régions	-	1 791 472	-	-	1 791 472	-	-	-
Provinces	-	406 449	-	-	406 449	-	-	-
Communes	4 540	921 925	-	-	926 465	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>4 540</b>	<b>4 267 539</b>	-	-	<b>4 272 079</b>	-	-	<b>-20 253</b>
<b>Japon</b>								
Communes	-	25 000	-	-	25 000	-	-	-
<b>Sous-total</b>	-	<b>25 000</b>	-	-	<b>25 000</b>	-	-	-
<b>Portugal</b>								
État	-	-	-	-	-	-	-	-
Communes	7 587	-	-	-	7 587	-	-	-
Établissements publics	2 148	-	-	-	2 148	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>9 735</b>	-	-	-	<b>9 735</b>	-	-	-
<b>Royaume Uni</b>								
État	-	-	-	7 887	7 887	-	-	-
<b>Sous-total</b>	-	-	-	<b>7 887</b>	<b>7 887</b>	-	-	-
<b>Suède</b>								
Communes	18 490	-	-	-	18 490	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>18 490</b>	-	-	-	<b>18 490</b>	-	-	-
<b>Suisse</b>								
Cantons	65 253	-	6 453	-	71 706	-	-	-
Communes	233 480	-	-	-	233 480	-	-	-
Établissements publics	60 350	-	-	-	60 350	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>359 083</b>	-	<b>6 453</b>	-	<b>365 536</b>	-	-	-
<b>Supranational</b>								
Organismes internationaux	15 263	-	-	-	15 263	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>15 263</b>	-	-	-	<b>15 263</b>	-	-	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>46 935 747</b>	<b>5 294 869</b>	<b>4 527 206</b>	<b>237 887</b>	<b>56 995 709</b>	<b>208 485</b>	<b>36 892</b>	<b>-45 137</b>

(1) Les provisions sur prêts et titres sont composés de :

- provisions pour créances douteuses : EUR 24 765 milliers. En complément de ces provisions, la Caisse Française de Financement Local constitue des provisions collectives et sectorielles.

- provisions sur moins values latentes des titres de placement : EUR 20 372 milliers.

(2) Solde du compte Banque de France de la Caisse Française de Financement Local au 31 décembre 2020.

(3) Dont EUR 15 401 milliers au titre des opérations de contrat de partenariat.

## 2.2 NOTATIONS

La Caisse Française de Financement Local ne détient aucune exposition (hors valeurs de remplacement décrites ci-dessous) dont l'éligibilité nécessiterait une notation minimale par un organisme externe d'évaluation de crédit, reconnu par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

## 2.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En EUR milliers, au 31/12/2020

<b>Maturité résiduelle finale</b>		
<b>Durée résiduelle (arrondie au nombre d'années entier le plus proche)</b>	<b>Nombre d'opérations <sup>(1)</sup></b>	<b>Encours total</b>
0	2 149	2 048 325
1	2 573	596 873
2	2 579	812 748
3	2 233	810 489
4	2 476	1 173 587
5	4 101	1 381 113
6	2 421	2 064 714
7	2 464	2 582 511
8	2 743	2 822 157
9	2 499	3 908 941
10	2 632	3 459 435
11	1 483	2 758 662
12	1 556	2 925 631
13	1 569	3 176 926
14	1 924	4 830 983
15	1 349	3 235 523
16	1 067	3 325 924
17	949	2 726 318
18	1 031	2 710 797
19	992	2 855 282
20	401	1 726 806
21	150	704 423
22	168	516 634
23	250	603 998
24	231	475 880
25	81	326 918
26	55	277 839
27	62	953 399
28	94	424 946
29	101	429 298
30	13	93 071
31	7	28 496
32	28	22 876
33	19	68 631
34	17	102 720
35	27	44 730
36	17	28 563
37	8	24 449
38	8	33 120
39	2	16 413
40	1	9 223
41	1	6 520
	<b>42 531</b>	<b>57 125 892</b>
<b>ÉCART DE CHANGE</b>		- 130 183
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>56 995 709</b>

(1) Nombre d'opérations qui arriveront à échéance pendant la période observée.

La période 0 inclut le solde du compte Banque de France.

## 2.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS (RA)

En EUR milliers, au 31/12/2020

PAYS	Remboursements anticipés survenus en 2020	Taux de RA fin de période
<b>France</b>		
Etat	-	-
Départements	15 050	0,21%
Communes	26 366	0,18%
Groupements de communes	5 546	0,04%
Etablissements publics :		
- de santé	-	-
- d'habitat social	28	0,00%
- autres établissements publics	82	0,01%
<b>Sous-total</b>	<b>47 072</b>	<b>0,10%</b>
<b>TOTAL expositions sur personnes publiques</b>	<b>47 072</b>	<b>0,08%</b>

Le taux de RA calculé à la fin de l'année 2020 correspond au rapport entre le volume de remboursements anticipés survenus au cours de l'année 2020 et l'encours moyen égal à la moyenne arithmétique des encours journaliers de la même période.

Sur 2019, le taux de RA pour l'année entière s'élevait à 0.47% correspondant à EUR 255 millions de remboursements anticipés.

### 3. ORGANISMES DE TITRISATION ET ENTITÉS SIMILAIRES

#### 3.1 VENTILATION PAR TYPE DE CONTREPARTIE

En date du 31 décembre 2020, la Caisse Française de Financement Local ne détient aucune part d'organisme de titrisation et entités similaires au sein de son bilan.

#### 3.2 NOTATIONS

Néant.

#### 3.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

Néant.

#### 3.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

Néant.

## 4. TITRES ET VALEURS SUFFISAMMENT SÛRS ET LIQUIDES (VALEURS DE REMPLACEMENT)

### 4.1. VENTILATION PAR CONTREPARTIE

En EUR milliers, au 31/12/2020	Pays	Encours
<b>1<sup>er</sup> échelon de qualité de crédit</b>		
Obligations sécurisées		
	France	338 280
	Autres pays	675 614
Autres titres bancaires		
	France	147 590
	Autres pays	286 605
Prêt à la société mère, SFIL	France	-
<b>2<sup>ème</sup> échelon de qualité de crédit</b>		
Titres bancaires (maturité < 100 jours)		
	France	-
	Autres pays	-
Solde des comptes courants bancaires	France et autres pays	4 417
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>1 452 506</b>

Les titres bancaires correspondent à des placements de trésorerie sous la forme de certificats de dépôts ou d'obligations émis par des établissements de crédit.

Les titres bancaires sont présentés nets de provisions spécifiques et hors surcotes/décotes.

La Caisse Française de Financement Local peut accorder des prêts à SFIL, sa maison mère, afin de placer ses excédents de trésorerie.

Aucune créance douteuse et litigieuse n'est recensée parmi les valeurs de remplacement.

### 4.2 NOTATIONS

Au 31 décembre 2020, les valeurs de remplacement sont constituées de titres bancaires, ainsi que, marginalement, des soldes des comptes bancaires. Ces expositions doivent bénéficier d'une notation qui entre dans la catégorie « Meilleur échelon », ou « Second échelon » de qualité de crédit lorsqu'ils ont une durée inférieure à 100 jours.



#### 4.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En EUR milliers, au 31/12/2020

Maturité résiduelle finale		Durée résiduelle					Total
Période d'échéance en année	Nombre d'opérations <sup>(1)</sup>	- de 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	
0	12	454 407	185 240	-	-	-	639 647
1	15	-	-	148 686	272 931	-	421 617
2	9	-	-	-	232 360	-	232 360
3	5	-	-	-	158 882	-	158 882
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>454 407</b>	<b>185 240</b>	<b>148 686</b>	<b>664 173</b>	<b>-</b>	<b>1 452 506</b>

(1) Nombre d'opérations qui arriveront à échéance pendant la période observée.

Les soldes des comptes bancaires sont mentionnés ici comme une seule opération, échue.

#### 4.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

Aucun remboursement anticipé n'a eu lieu au cours de l'année 2020.

## 5. LE RISQUE DE TAUX

Pour limiter l'impact du risque de taux, la Caisse Française de Financement Local a mis en place une stratégie de couverture en deux temps :

- dans un premier temps, les actifs et les passifs privilégiés qui ne sont pas naturellement à taux variable sont couverts contre Euribor jusqu'à maturité, et cela dès leur entrée au bilan. Dans la pratique, les acquisitions de portefeuilles de prêts (dont le montant unitaire est généralement faible) sont généralement macro-couvertes. Les crédits accordés individuellement ou les émissions obligataires peuvent être micro- ou macro-couverts. La couverture des actifs et des passifs est le plus souvent réalisée par la conclusion de swaps de taux, mais également, lorsque cela est possible, par la résiliation de swaps de sens opposé ;
- dans un second temps, les flux des actifs et passifs indexés sur Euribor (naturellement ou après couverture) sont swappés contre Eonia ou €str afin de protéger le résultat contre le risque de base résultant de périodicités différentes des Euribor (1, 3, 6 ou 12 mois) et contre le risque de fixing dû à des dates de refixation des index de référence différentes à l'actif et au passif. Le risque résiduel est géré en macro-couverture sur un horizon de gestion d'une semaine.

Plus récemment, certaines couvertures ont pu être réalisées directement en Eonia ou €str, sans couverture intermédiaire en euribor.

Ces couvertures peuvent être réalisées soit directement sur le marché par la Caisse Française de Financement Local, soit être intermédiées par SFIL, qui se retourne alors à son tour sur le marché.

Les dettes non privilégiées ne sont pas concernées par ces opérations de couverture. En effet, les dettes contractées par la Caisse Française de Financement Local auprès de son actionnaire pour financer le surdimensionnement sont empruntées soit directement avec un index Eonia ou €str et n'ont pas besoin d'être swappées, soit avec un index Euribor et financent alors des actifs également indexés sur Euribor. Le cas échéant, les dettes envers la Banque de France, à court terme et à taux fixe, ne sont pas couvertes, mais financent des actifs à taux fixe également.

Ces différents types de risques de taux sont suivis, analysés et gérés à travers :

- la production de gaps (respectivement de taux fixe, de base et de fixing), calculés en vision statique :

Impasse taux fixe	Différence entre les emplois et les ressources au bilan et hors-bilan à taux fixe, ou dont le taux a fixé. Elle est calculée chaque mois jusqu'à extinction du bilan.
Impasse par index	Différence entre les emplois et les ressources, au bilan et hors-bilan, pour un index ténor donné n'ayant pas encore fixé. Cette impasse est calculée chaque mois jusqu'à extinction du bilan.
Gaps de base	Impasses résultant de l'adossement entre deux gaps d'index. Il y en a donc autant que de paires d'index.
Impasse de fixing	Pour un index ténor donné : différence entre emplois et ressources à taux révisable, de bilan et de hors-bilan, par date de fixing.

- la production mensuelle d'indicateurs de sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) à un choc de taux de 100 bp, visant à encadrer les positions résiduelles de taux fixe/fixé de la

Caisse Française de Financement Local (après la mise en place des couvertures). Ces indicateurs sont calculés pour 4 time buckets prédéfinis (court terme, moyen terme, long terme, très long terme), et encadrés par des limites qui ont été calibrées pour ne pas perdre plus de 6 % des fonds propres (soit EUR 80 millions) avec un quantile de 99 % calculé sur la base d'un historique de 10 ans.

Au 31 décembre 2020 les limites de sensibilité au risque de taux de CAFFIL sont les suivantes :

<b>Translation de la courbe de taux</b>	Limite de EUR 25 millions
<b>Pentification/rotation de la courbe de taux sur des points éloignés de la courbe</b>	Limite de EUR 15 million sur le <i>time bucket</i> court terme Limite de EUR 10 million sur le <i>time bucket</i> moyen terme Limite de EUR 10 million sur le <i>time bucket</i> long terme Limite de EUR 9 million sur le <i>time bucket</i> très long terme
<b>Pentification/rotation de la courbe de taux à l'intérieur d'un <i>time bucket</i></b>	Limite de EUR 30 millions sur la valeur absolue des sensibilités à l'intérieur de chaque <i>time bucket</i>

Les mesures à fin de trimestre de sensibilité pour un mouvement de taux de 100 points de base sont présentées ci-dessous :

**Risque directionnel**

Sensibilité globale

EUR millions, fin de trimestre	Limite	31/03/2020	30/06/2020	30/09/2020	31/12/2020
<b>Sensibilité</b>	<b>25,0</b>	<b>-2,7</b>	<b>-1,9</b>	<b>-1,0</b>	<b>-6,8</b>

**Risque de pente entre deux points de maturité éloignée sur la courbe**

Somme des sensibilités

EUR millions, fin de trimestre	Limite*	31/03/2020	30/06/2020	30/09/2020	31/12/2020
<b>Court terme</b>	<b>15,0</b>	<b>-6,0</b>	<b>-4,0</b>	<b>-5,3</b>	<b>-9,5</b>
<b>Moyen terme</b>	<b>10,0</b>	<b>-2,1</b>	<b>-6,6</b>	<b>-6,1</b>	<b>3,1</b>
<b>Long terme</b>	<b>10,0</b>	<b>1,6</b>	<b>4,1</b>	<b>5,1</b>	<b>-2,5</b>
<b>Très long terme</b>	<b>9,0</b>	<b>3,8</b>	<b>4,6</b>	<b>5,3</b>	<b>2,2</b>

\* Les limites applicables aux points antérieurs au 30/06/2020 étaient de EUR 10 millions pour chaque time bucket. Depuis le 30/06/2020, la limite est de EUR 15 millions pour le time bucket court terme, de EUR 10 millions pour les time buckets moyen terme et long terme et de EUR 9 millions pour le time bucket très long terme.

**Risque de pente entre deux points de maturité proche**

Somme des sensibilités en valeur absolue

EUR millions, fin de trimestre	Limite*	31/03/2020	30/06/2020	30/09/2020	31/12/2020
<b>Court terme</b>	<b>30,0</b>	<b>17,3</b>	<b>9,0</b>	<b>12,6</b>	<b>10,9</b>
<b>Moyen terme</b>	<b>30,0</b>	<b>12,7</b>	<b>13,0</b>	<b>13,9</b>	<b>22,3</b>
<b>Long terme</b>	<b>30,0</b>	<b>12,3</b>	<b>10,4</b>	<b>3,7</b>	<b>11,3</b>
<b>Très long terme</b>	<b>30,0</b>	<b>7,0</b>	<b>7,6</b>	<b>8,2</b>	<b>8,8</b>

\* La limite applicable aux points antérieurs au 31/12/2019 était de EUR 20 millions. Au 31/12/2019 et au 31/03/2020, elle était de EUR 40 millions. Depuis le 30/06/2020, elle est de EUR 30 millions.

## 6. LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

La Caisse Française de Financement Local assure une gestion lui permettant de couvrir structurellement ses besoins de liquidité jusqu'à extinction des passifs privilégiés par des actifs éligibles à un refinancement de la Banque de France.

Par ailleurs, la Caisse Française de Financement Local s'assure qu'à tout moment ses besoins de trésorerie sur une période de 180 jours sont couverts par des valeurs de remplacement et des actifs éligibles à un refinancement de la Banque de France. On entend par besoins de trésorerie les remboursements des obligations foncières et des *registered covered bonds* (RCB), des dettes non privilégiées et les prévisions de remboursement du *cash collateral* reçu, nets des remboursements d'actifs reçus.

Au 31 décembre 2020, la situation de liquidité à 180 jours présentait un besoin de trésorerie de EUR 2,7 milliards au maximum. Les mesures de gestion nécessaires ont été ou seront prises afin de couvrir ce besoin de trésorerie. Les variations observées correspondent aux *cash flows* d'amortissement des obligations foncières, du *cash collateral*, des dettes non privilégiées et des actifs.

